

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIO (2025)

Unité d'aménagement 051-51 et territoire forestier résiduel 051001

Consultation publique tenue du 11 mars au 7 avril 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

Nous tenons à remercier la Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit pour son implication dans l'organisation des consultations publiques ainsi que les membres de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Estrie pour leur apport au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de l'Estrie, Montérégie, Laval et Montréal
Direction générale de la gestion des forêts du Centre et du Sud
200, rue Belvédère Nord, bureau 1.05
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3190
Courriel : estrie.foret@mrnf.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-555-02211-9 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE.....	1
Cadre légal.....	1
Objectifs de la consultAtion	1
Période et unités d'aménagement visées	2
Information rendue accessible	3
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER...	4
Conclusion.....	6
Annexes	7
Annonce de la tenue de la consultation	7
Avis public.....	8
Activité d'information tenue	9
Liste des personnes ou des organismes présents à la TLGIRT.....	10

Liste des abréviations et des sigles

BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement ¹
LADTF	 <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
RADF	 <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i>
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
Zec	Zone d'exploitation contrôlée

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

Dans ce contexte, le MRNF a mandaté la MRC du Granit pour organiser une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'unité d'aménagement (UA) 051-51 ainsi que sur le territoire forestier résiduel 051001 situé sur le territoire public de l'Estrie.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but :

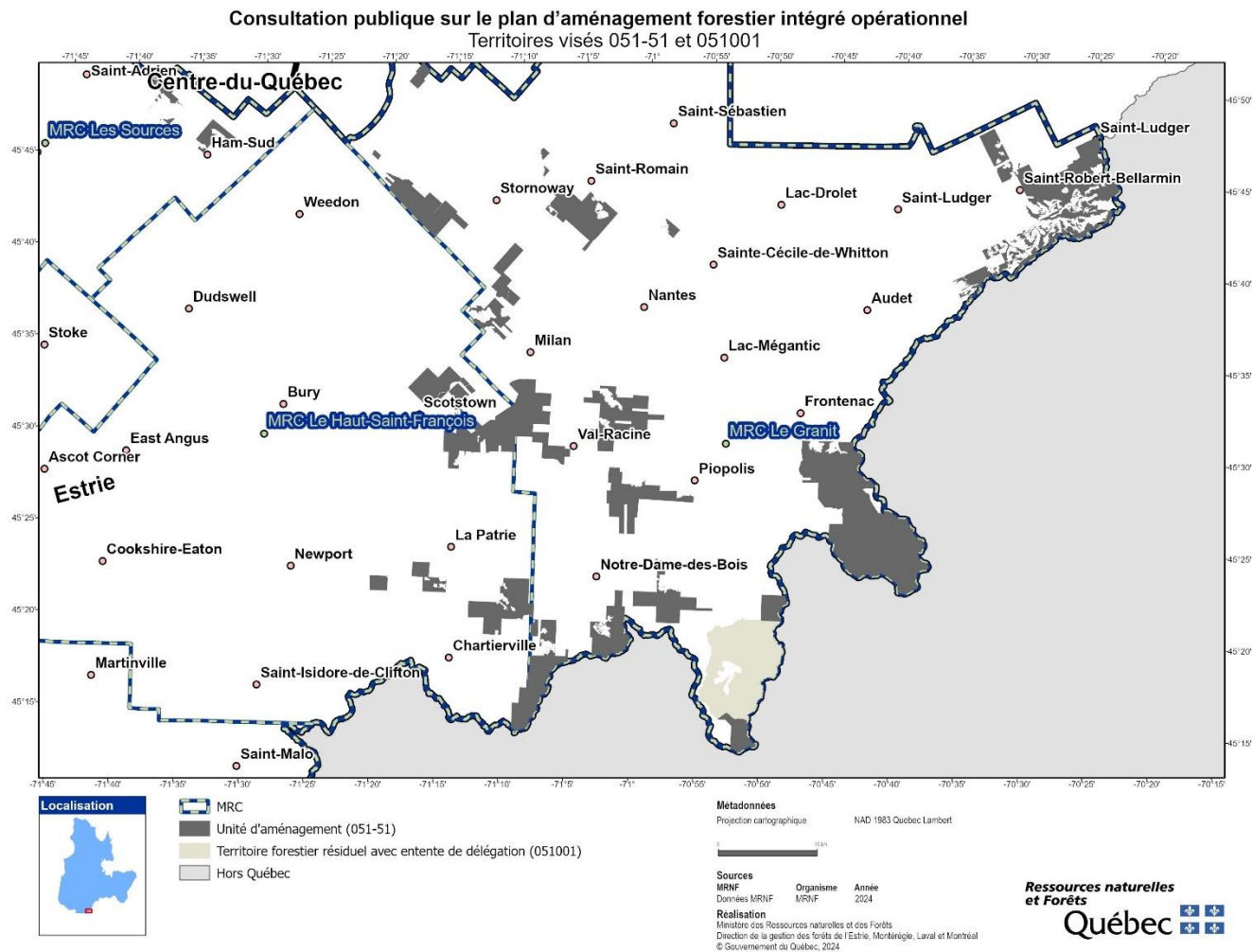
- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée ainsi que de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension par la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestier;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 11 mars au 7 avril 2025, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) de l'unité d'aménagement 051-51 ainsi que sur le territoire forestier résiduel 051001.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 – Territoires visés par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications des plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/plans-forestiers-regionaux-et-consultations). La clientèle pouvait situer sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant : [Carte de la consultation publique 2025](#).

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

Tableau 1 – Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
L'Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM)	L'érosion et l'apport de sédiments dans les lacs et les cours d'eau, causés notamment par la voirie forestière et la récolte du bois, préoccupent les associations de lacs.	Le <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i> (RADF) encadre les activités d'aménagement forestier, notamment par des dispositions qui concernent la protection des rives, des lacs et des cours d'eau. Les exigences concernant les traverses de cours d'eau et le réseau routier ont, notamment, pour objectif d'éviter les apports en sédiments dans les lacs et les cours d'eau.
L'Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM)	Prendre en compte la protection des lacs, des cours d'eau, des milieux humides, des bandes riveraines, de la biodiversité, des sols et du couvert forestier.	La planification et la réalisation des interventions forestières sur les terres du domaine de l'État sont encadrées par le RADF. Le règlement encadre, en plus des dispositions qui concernent la protection des rives, des lacs et des cours d'eau ainsi que des éléments tels que la protection des sols, les habitats fauniques et les paysages. La planification forestière intégrée permet de prendre en compte les enjeux soulevés par le milieu et doit tenir compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques liés à la forêt. Elle permet de mettre en valeur les ressources forestières et de maintenir leurs services. Elle doit assurer, notamment :
L'Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM)	Assurer l'harmonisation des diverses vocations de la forêt publique dans le bassin versant du lac Mégantic liées notamment à l'environnement, aux habitats fauniques, aux paysages et aux activités récréotouristiques.	• le maintien ou la reconstitution du couvert forestier; • la protection des milieux forestiers, aquatiques et humides; • la conciliation des diverses activités se déroulant dans les forêts du domaine de l'État; • l'encadrement des activités d'aménagement forestier réalisées notamment par l'industrie forestière et les entreprises d'aménagement forestier.
Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie (PPAE)	Que les interventions sylvicoles soient réalisées afin de maintenir le potentiel acéricole à court et à moyen terme.	Les orientations du Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique guideront ces travaux.

Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie (PPAE)	Présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'ensemble des prescriptions sylvicoles situées en zonage agricole.	La direction de la gestion des forêts respecte la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA) lors de la planification des activités d'aménagement forestier, sur les superficies où la LPTAA s'applique.
---	--	---

Conclusion

La consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur le plan d'aménagement forestier proposé, plus précisément sur les secteurs d'intervention potentiels. Bien que cet exercice n'ait permis de recueillir que peu de commentaires, le MRNF tient à remercier chaque personne et chaque organisme qui se sont manifestés dans le cadre de cette consultation. Les préoccupations et les commentaires exprimés permettent au MRNF d'améliorer sa planification forestière afin qu'elle réponde davantage aux besoins et aux intérêts des citoyens et citoyennes ainsi que des organismes concernés par la forêt publique. Pour la population, la participation à ces consultations constitue un moyen concret de prendre part à l'aménagement forestier durable de la forêt publique en Estrie.

L'information précise ainsi recueillie sera prise en compte lors de la planification des secteurs d'intervention potentiels par l'équipe du MRNF, responsable des prescriptions sylvicoles. Elle sera également transmise à l'ensemble des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) ainsi qu'aux BGA désignés pour réaliser les opérations forestières et les travaux de voirie.

Chaque secteur d'intervention sera présenté à la TLGIRT de l'Estrie à laquelle siègent des représentants et représentantes de différents groupes d'utilisateurs et d'utilisatrices du territoire (voir la liste des représentants et représentantes en annexe). Au besoin, ceux-ci et celles-ci pourront formuler des recommandations au Ministère.

Finalement, compte tenu du rôle important que joue la TLGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite toute personne concernée par l'aménagement de la forêt publique de l'Estrie à contacter son représentant ou sa représentante à la TLGIRT ou à la MRC du Granit pour exprimer ses préoccupations ou obtenir plus d'information, au besoin. La Direction de la gestion des forêts de l'Estrie, Montérégie, Laval et Montréal demeure également disponible pour répondre à toute question concernant la gestion et l'aménagement de la forêt publique de la région.

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 2 – Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre de publication ou Nom des hebdomadaires	Date
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les unités d'aménagement	<i>Actualités L'Étincelle</i>	12 mars 2025
			<i>L'Écho de Frontenac</i>	14 mars 2025
			<i>Le Haut-Saint-François</i>	12 mars 2025
Réseau social	Abonnés et abonnées de la page Facebook du Ministère	Page publique gérée par le Ministère	4 publications	11 et 25 mars ainsi que 2 et 16 avril 2025

AVIS PUBLIC

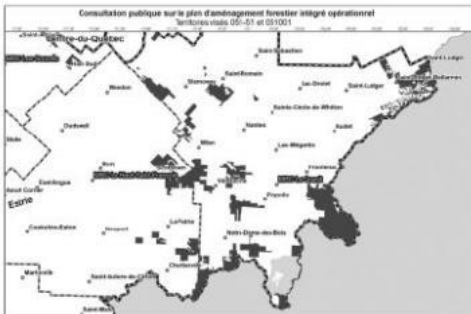
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE L'ESTRIE DU 11 MARS AU 7 AVRIL 2025

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) en vigueur sur le territoire public sous aménagement forestier de l'unité d'aménagement 051-51 ainsi que sur le territoire forestier résiduel 051001, en Estrie.

MUNICIPALITÉS VISÉES

Le PAFIO présente les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux tels que la récolte de bois, la préparation de terrain, le reboisement, le débardement, des éclaircies ainsi que la construction, la réfection et la fermeture de chemins multiusages. Les travaux soumis à cette consultation sont prévus à l'intérieur des limites administratives des municipalités régionales de comté (MRC) du Granit, des Sources et du Haut-Saint-François.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires : [Quebec.ca/consultations-Estrie](https://quebec.ca/consultations-Estrie).

Vous avez jusqu'au 7 avril 2025 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

ACTIVITÉ D'INFORMATION

En collaboration avec la MRC du Granit, le Ministère tiendra une activité d'information virtuelle durant laquelle seront expliqués les processus de participation à la consultation publique et de planification forestière. Un rapport de suivi sera subéquemment publié dans les six mois suivant la consultation publique. Une période de questions conclura cette activité.

L'activité aura lieu le 20 mars 2025, de 11 h 30 à 13 h.

Pour s'inscrire, il suffit d'envoyer un courriel, avant le 19 mars à midi, à l'adresse suivante : estrie.forest@mnr.gouv.qc.ca. Les participants et participantes doivent s'identifier et indiquer l'organisme qu'ils et qu'elles représentent, le cas échéant. Un lien Team sera envoyé à tous les participants et participantes au plus tard le 19 mars, à 16 h.



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Pour obtenir des renseignements ou pour prendre un rendez-vous en personne ou en mode virtuel, communiquez avec nous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (bureau de Sherbrooke)
200, rue Bélair Nord, bureau 1.05
Sherbrooke (Québec) J1R 4A9
Tél. : 819 820-3190
estrie.forest@mnr.gouv.qc.ca

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (bureau de Lac-Mégantic)
5527, rue Frontenac, bureau 211
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6
Tél. : 819 820-3190
estrie.forest@mnr.gouv.qc.ca

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser les affectations du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Québec

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

En collaboration avec la MRC du Granit, le MRNF a tenu une activité d'information virtuelle, le jeudi 20 mars 2025 de 11 h 30 à 13 h. Durant cette rencontre, les processus de participation à la consultation publique et de planification forestière ont été présentés. Une période de questions a permis de conclure cette activité.

LISTE DES PERSONNES OU DES ORGANISMES PRÉSENTS À LA TLGIRT

Organisme	Personne ou organisme régional
Municipalités régionales de comté	MRC des Sources MRC du Haut-Saint-François MRC du Granit
Communauté autochtone	W8banaki
Conseil régional de l'environnement	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)
Organisme gestionnaire d'une zone d'exploitation contrôlée	Zecs Louise-Gosford et Saint-Romain (Association Louise-Gosford)
Les titulaires de permis de piégeage détenant un bail de droits exclusifs de piégeage	Titulaires de permis de piégeage
Les titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles	Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie (PPAE)
Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement	JM Champeau Domtar Vexco
Autres organismes invités	Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) Adeptes de chasse et de pêche hors zec Sentiers frontaliers

